

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

OBJET : MODIFICATION DE L'HORAIRE DES AUDIENCES DU TRIBUNAL DE LA SANTÉ MENTALE

À compter du 7 septembre 2023, le tribunal de la santé mentale siégera à 14 h dans la salle d'audience 303. La rencontre préalable à l'audience aura lieu à 12 h 30 dans la salle 413 au 408, avenue York, Winnipeg (Manitoba).

ÉMIS PAR :

« Original signé par : »

**Monsieur le juge en chef Ryan Rolston
Cour provinciale du Manitoba**

DATE : 1^{er} septembre 2023